

Questions d'organisation

Quel est le temps nécessaire à la saisie des données ?

L'enquête se compose de 3 questionnaires. Le questionnaire A recueille des informations sur votre institution (entre autres les chiffres clés, le suivi médical, la situation du personnel, le contrôle des infections, les prescriptions d'antibiotiques). Le questionnaire B correspond à une liste du service où seront enregistrées des informations importantes sur tous les résident*es de votre institution (entre autres âge, sexe, sondes urinaires, plaies chroniques, etc.) Le questionnaire C permet de recueillir des informations détaillées sur les résident*es qui, au moment de la saisie, souffrent d'une infection ou sont sous traitement antibiotique (entre autres, hospitalisation récente, nom de l'antibiotique, type d'infection). L'expérience montre que ces résident*es sont très peu nombreux*es.

Questionnaire A: 45 min, une seule fois

*Questionnaire B: 3 min par résident*e*

Questionnaire C: 15 min par cas

Est-il possible de ne participer qu'avec quelques maisons/unités de vie en groupe/services ?

Oui, à condition que le secteur soit clairement défini et homogène.

L'enquête peut-elle être répartie sur plusieurs jours ?

En cas de grand nombre de résident*es, la saisie peut se faire sur plusieurs jours, répartis par maisons/unités de vie en groupe/services.

Est-il possible de répondre à une partie des questions avant le jour de l'enquête ?

Le questionnaire (A) sur l'institution peut être rempli sans autre à l'avance.

Les questionnaires des résidents le jour de l'enquête, les infections après l'entretien avec la personne de contact médicale. L'infection doit être saisie comme IAS.

Où/comment les réponses sont-elles saisies ?

Toutes les institutions reçoivent un accès à une base de données (eCRF) dans laquelle les données peuvent être saisies en ligne (via un navigateur).

Si cela n'est pas possible techniquement ou pour d'autres raisons, nous mettons à disposition une version papier.

Existe-t-il des instructions pour le déroulement de l'enquête (saisie des données, règles, ...)

Nous mettons à la disposition des institutions un manuel contenant les informations nécessaires. En outre et dès l'été, des webinaires/formations seront organisés, au cours desquels les institutions participantes seront formées à la saisie des données et pourront poser des questions.

Pendant la période de l'enquête, une équipe de spécialistes se tient à disposition dans toute la Suisse pour répondre aux questions et apporter un soutien en cas de problèmes.

La lettre d'information destinée aux résidents et à leurs proches peut-elle être adaptée?

La lettre d'information peut être adaptée au niveau local (nom de l'institution, personne de contact, etc.). Le contenu et la présentation ont été approuvés par la commission d'éthique et ne devraient pas être modifiés.

Faut-il s'inscrire à une ou aux trois dates de la formation ?

Le contenu de la formation est le même à chaque date. Nous serions heureux que vous puissiez participer à l'une des dates de formation.

Quelle est la période prévue pour la collecte ou la saisie des données ?

La collecte des données doit avoir lieu entre le 09 et le 27 septembre 2024.

Si vous collectez les données dans un tableau, celles-ci peuvent être saisies dans la base de données jusqu'à 14 jours après la collecte.

Base de données

Où/comment les réponses sont-elles saisies ?

Toutes les institutions reçoivent un accès à une base de données (eCRF) dans laquelle les données peuvent être saisies en ligne (via un navigateur).

Si cela n'est pas possible techniquement ou pour d'autres raisons, nous mettons à disposition une version papier.

Quand vais-je recevoir le lien d'enregistrement REDCap?

Actuellement, la base de données est encore en cours de validation. Dès qu'elle sera mise en production, probablement à la mi-août, vous recevrez l'e-mail vous invitant à vous enregistrer.

Combien de logins pour la banque de données chaque institution reçoit-elle?

En principe, un compte d'utilisateur est prévu par institution. Si plusieurs personnes collectent des données en même temps dans votre institution, vous avez la possibilité de travailler avec les tableaux et de transférer les données ultérieurement dans la base de données. Si cela n'est pas possible ou utile et que vous avez besoin de plus d'un compte, veuillez contacter l'équipe de projet spot@kssg.ch.

La liste des clés doit-elle être envoyée à l'équipe de projet après l'enquête ?

En aucun cas ! La liste des clés doit être conservée en toute sécurité par les responsables de l'institution et ne doit pas être partagée avec des personnes externes. (Confidentialité/protection des données)

Combien de temps la liste des clés doit-elle être conservée?

La liste des clés doit être déposée/conservée dans votre institution, accessible uniquement à l'équipe impliquée, jusqu'à la fin du projet. Nous vous informerons en temps voulu.

La suppression d'un questionnaire sur les résidents dans RedCap (suppression de l'ID d'instance) a-t-elle une incidence sur la liste des clés?

Non, les autres ID d'instance ne changent pas et il n'est donc pas nécessaire d'adapter les ID dans la liste des clés. (l'ID supprimé n'est pas réattribué et n'existe plus).

Quelle est la période prévue pour la collecte ou la saisie des données ?

La collecte des données doit avoir lieu entre le 09 et le 27 septembre 2024.

Si vous collectez les données dans un tableau, celles-ci peuvent être saisies dans la base de données jusqu'à 14 jours après la collecte.

Questions de contenu

Qui peut/doit répondre aux questions sur IAS ? Qui peut aider dans les cas peu clairs ?

Si aucun spécialiste médical du canton n'est disponible, la supervision médicale est assurée par l'équipe du projet. Dans toute la Suisse, une équipe de spécialistes répond aux questions et apporte son soutien en cas de problèmes pendant la période d'étude. Nous vous avons envoyé par e-mail les coordonnées des personnes compétentes pour votre institution en cas de questions sur l'IAS.

Les infections possibles doivent-elles être obligatoirement ou facultativement discutées avec le médecin qui m'a été attribué ?

Oui, les infections possibles doivent être discutées avec la personne de contact médicale du canton (pas le médecin de l'établissement ou autre) pour garantir la qualité – obligatoirement.

Les antibiotiques topiques (pommade) doivent-ils être saisis comme traitement antimicrobien dans la liste AB sous "autres" ?

Non. Pas de saisie des antibiotiques topiques, seules les substances antimicrobiennes per os (sous forme de comprimés), parentérales (intraveineuse (i.v.), intramusculaire (i.m.), sous-cutanée (s.c.)) ou autres (rectales, inhalation) sont saisies.

Les médicaments antiviraux (par ex. pour les maladies COVID) doivent-ils être inscrits comme traitement antimicrobien dans la liste AB sous "Autre substance antimicrobienne" ?

Oui, les substances antimicrobiennes qui ne sont pas mentionnées dans le menu déroulant peuvent être saisies sous "autre substance antimicrobienne" (y compris les médicaments antiviraux et antifongiques).

Faut-il établir un questionnaire pour tous les résidents, même pour ceux qui n'ont pas de suspicion d'infection et pourquoi ?

Oui, nous demandons à tous les résidents les données de base afin de pouvoir identifier les facteurs de risque associés aux infections.

Le personnel infirmier (CFC) sont-ils considérés comme des aides-soignants ou comme du personnel soignant qualifié dans le cadre de cette enquête?

Le personnel infirmier (CFC) sont considérés comme du personnel soignant qualifié et doivent être inclus dans les données correspondants.

Infection confirmée sans preuve de culture : que doit-on saisir pour "Nom du micro-organisme" ?

Cette variable n'est plus un champ obligatoire depuis le 17.09.2024 et peut être laissée vide (sans qu'une indication de valeur manquante ne soit affichée).